

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 07/10/2022

certifié exact,

***Séance du mardi 4 octobre
2022
Qe-2022/21***

Aujourd'hui 4 octobre 2022, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Madame Catherine FABRE absente de 15h30 à 18h00, Monsieur Bernard-Louis BLANC présent jusqu'à 16h30, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 16h58, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17h30.

Excusés :

Question écrite présentée par Madame Myriam ECKERT à propos de la réquisition de logements vacants

Madame Myriam ECKERT, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 25 août dernier, suite à l'expulsion du squat « Le Carreau » à Bordeaux, une trentaine de personnes se sont retrouvées en un instant sans solution de logement et complètement désemparées.

L'association Droit Au Logement - Le D.A.L - était la seule présente au moment des faits et force a été de constater que les familles étaient effectivement livrées à elles-mêmes, ne sachant que faire.

La Préfecture n'avait pris en charge que quelques personnes pour des nuitées d'hôtel, nuitées qui s'avéreront de toute façon insuffisantes pour trouver un abri durable.

Epaulé par des militant.es, des syndiqué.es, des hébergeurs solidaires et pouvant compter sur la Fondation Abbé Pierre, le D.A.L a pu un temps assuré un couchage pour tout le monde.

Les réunions de crise qui se tenaient place André Meunier ont attiré des personnes qui n'étaient pas au Carreau mais qui dormaient à la rue à proximité.

Très rapidement, il est apparu impossible de compter uniquement sur le réseau solidaire pour trouver des réponses alors que la rentrée scolaire se profilait, qu'une femme enceinte devait être protégée et que l'errance était en train d'épuiser tout le monde.

Nous avons été en lien avec le 115, le SAMU social, le CCAS, le Département et bien sûr la mairie de Bordeaux et personne n'a pu trouver de solution – dans l'urgence – pour ces familles.

Il nous a été dit que cela était la responsabilité de l'Etat, alors que pour le collectif Bordeaux En Lutttes cette responsabilité est celle de tous quand il s'agit de donner assistance à personne en danger.

Il nous a été dit que la halte de jour de la place Stalingrad ne pouvait pas les accueillir, qu'il n'y avait pas de gymnase de disponible, qu'aucun bâtiment, aucun local, rien de rien ne pouvait servir d'hébergement d'urgence pour que les enfants, les femmes et les hommes que nous accompagnions puisse éviter l'insécurité de dormir dehors.

Ce sont des Bordelais.es qui nous ont alerté sur le fait qu'un bâtiment de la mairie, place des Chartrons, était vacant.

Avec plusieurs associations, nous avons accompagné les familles jusqu'à ce lieu et demandé à la mairie la réquisition immédiate de ce bâtiment.

La réponse fut non et le lendemain, la fermeture de l'accès à l'immeuble était renforcé, un vigile - aidé parfois par la police - veillait jour et nuit sur sa sécurité ; tout a été fait pour que les familles ne puissent pas s'y installer malgré votre refus.

Refus motivé, entre autres, par le fait que ce bâtiment avait justement vocation à devenir un lieu d'accueil, que ce projet était en train de se monter sans qu'on puisse en suivre la trace.

Plus d'un mois après leur expulsion, les familles n'ont toujours pas trouvé de solution durable.

Cet été, ce sont plus de 800 personnes qui ont ainsi été jetées à la rue.

Face à ces situations dramatiques, le collectif Bordeaux En Lutttes vous demande de nouveau une application plus large de la loi de réquisition.

Nous souhaiterions que la liste du parc immobilier bordelais vacant soit publiée et accessible sur le site de la mairie.

Monsieur Hurmic, pouvez prendre ici l'engagement de nous fournir ce document ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 octobre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Myriam ECKERT